



CGT Educ'action - 263 rue de Paris  
case 549  
93515 Montreuil cedex  
Mel : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Site : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

**Contact Presse :**  
**Jérôme SINOT - 06 07 58 44 97**



case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex  
tél. (33) 01 55 82 88 20 - fax. (33) 01 48 51 98 20  
site : [www.cgtsservicespublics.fr](http://www.cgtsservicespublics.fr) - email : [fdsp@cgt.fr](mailto:fdsp@cgt.fr)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Contrats aidés dans la Fonction publique : Casse sociale contre les précaires.

Considérant que le dispositif des Emplois aidés n'était pas efficace pour un retour à l'emploi de milliers de personnes, le gouvernement Macron-Philippe a profité de la période estivale pour annoncer sa réduction massive dès septembre 2017 (environ 100 000 par rapport à 2016).

Cette annonce, qui n'est pas passée inaperçue, entraîne une importante mobilisation. Pour expliquer cette décision injuste, le Premier ministre martèle que ce sont « *en réalité des contrats précaires subventionnés par l'Etat, donc le contribuable* ».

Depuis de très nombreuses années, l'Etat et les collectivités territoriales s'appuient sur ces emplois précaires pour tenter de faire baisser les chiffres du chômage, mais surtout pour assurer le bon fonctionnement de services publics. Ce recours massif permet ainsi à des collectivités d'assurer la restauration scolaire, l'accompagnement des transports scolaires, l'encadrement des temps péri-éducatifs, mais aussi l'aide au fonctionnement des établissements du second degré, l'aide aux directeurs/trices des écoles ou l'accompagnement des élèves en situation de handicap. L'État et certaines collectivités vont, dans certains DOM, jusqu'à remplacer des emplois statutaires comme les ATSEMs par ces emplois précaires.

Cette décision unilatérale a surpris tout le monde, obligeant les employeurs (collectivités territoriales) et les recruteurs (Pôle Emploi) à annoncer en urgence aux personnels pré-recrutés qu'ils seraient au chômage dès septembre... Elle met surtout à mal le bon fonctionnement de nombreux services et de fait, le service public d'éducation. Une tâche visible en cette rentrée...

Si la CGT Educ'action et la Fédération CGT des Services Publics ont toujours combattu ces contrats qui ne s'accompagnent d'aucune réelle formation qualifiante ni véritable insertion professionnelle à long terme, ou qui maintiennent les personnels dans la précarité, elles ne peuvent accepter ce plan de licenciement massif qui n'ose dire son nom. Surtout, elles dénoncent des méthodes violentes à l'égard de personnes pour qui ces contrats sont avant tout un emploi. La CGT Educ'action et la Fédération CGT des Services Publics rappellent

que ces contrats aidés dans les fonctions publiques remplissent des missions de service public et qu'ils ont, à ce titre, toute leur importance et leur place dans notre société.

Pour toutes ces raisons, la CGT Éduc'action et la Fédération CGT des Services Publics continuent de revendiquer le réemploi et la titularisation de toutes les personnes concernées et la création d'emplois statutaires relatifs aux missions pérennes de service public.

**Elles appellent les personnels et les usagers/ères à se mobiliser dès la 12 septembre pour s'opposer à cette politique de casse sociale.**

Montreuil, le 08 septembre 2017